



Déclaration commune des interlocuteurs sociaux bruxellois à l'occasion du Sommet social du 28 février 2019

Le travail accompli ces cinq dernières années incite à l'optimisme, les nombreuses réalisations présentées dans le bilan de la Stratégie 2025 en attestent. Les interlocuteurs sociaux ont souligné à plusieurs reprises les avancées significatives enregistrées dans de nombreux domaines. Toutefois, ce bilan positif, bien que réjouissant, ne doit pas occulter les nombreux défis auxquels la Région bruxelloise reste confrontée. À titre d'exemple, bien qu'en baisse depuis de nombreux mois consécutifs, le taux de chômage dans notre Région reste trop élevé, en particulier chez les jeunes. Les problèmes de mobilité subsistent malgré les investissements conséquents consentis par ce Gouvernement. La mise en œuvre d'une politique bruxelloise de santé publique reste un des défis majeurs à relever, suite à la dernière réforme de l'état. Et les exemples de ce type sont nombreux.

Loin de nous l'idée de dresser un portrait négatif de la situation socio-économique à Bruxelles. Nous l'avons dit, les choses évoluent, dans bien des domaines, dans le bon sens, et le message que nous voulons porter se veut résolument positif : il faut continuer le travail !

En tant qu'interlocuteurs sociaux, il nous revient également de nourrir les ambitions des Gouvernements, en attirant leur attention sur des dossiers concrets qui nécessitent une prise en main rapide. Nous nous devons en outre de nourrir les réflexions en étant associés aux travaux le plus en amont possible, comme également en aval, au moment des bilans et des évaluations des actions entreprises.

➤ **Méthode de travail entre Gouvernement et interlocuteurs sociaux bruxellois**

Le concept novateur des priorités partagées, adopté en début de législature à la demande des interlocuteurs sociaux, répond à ces ambitions. La qualité du dialogue économique et social a évolué dans le bon sens ces dernières années, et cette méthode originale d'élaboration des normes légales et réglementaires n'y est pas étrangère. Les exemples positifs de recours à cette méthode n'ont cessé de s'accumuler, et commandent sa pérennisation au-delà de cette législature. Aussi les interlocuteurs sociaux soutiendront-ils auprès du prochain Gouvernement la même approche de travail, et se laissent la liberté de réfléchir à lui donner un fondement légal en proposant de l'inscrire dans l'ordonnance du 8 septembre 1994 créant le Conseil économique et social (ci-après « le Conseil »).

Pour pouvoir se donner les possibilités d'intervenir sur l'ensemble des dossiers qui ont une incidence économique et sociale sur notre Région, les interlocuteurs sociaux déposeront également auprès du prochain Gouvernement une demande d'extension des compétences d'avis du Conseil aux matières communautaires de la Cocof, de la VGC et de la Cocom (formation, intégration des personnes en situation de handicap, aide sociale, santé, cohésion

sociale, ...). Il existe bien un accord de coopération conclu entre la Cocof et la Région de Bruxelles-Capitale, mais malgré celui-ci, le Collège omet régulièrement de saisir le Conseil.

Les interlocuteurs sociaux rappellent enfin leur demande relative à la mise en place d'un monitoring budgétaire à moyen et à long termes des politiques menées par les entités bruxelloises afin de disposer d'une vue d'ensemble de leurs conséquences et de leurs impacts socio-économiques au regard des budgets affectés.

➤ Enjeux socio-économiques

Les interlocuteurs sociaux ont par ailleurs identifié une série de dossiers à caractère socio-économique pour lesquels ils demanderont à être étroitement associés aux travaux. Compétence par compétence, ces dossiers sont :

1. Mobilité

La mobilité reste un enjeu crucial pour la Région de Bruxelles-Capitale. Les interlocuteurs sociaux l'ont rappelé à plusieurs reprises, la mobilité dans notre Région doit être multimodale, durable, cohérente et concertée avec les autres Régions¹. Les interlocuteurs sociaux se sont réjouis de voir un objectif relatif à la mobilité intégré à la Stratégie 2025, mais ont dans le même temps regretté qu'il n'ait pas fait l'objet d'un travail en priorité partagée. Cela fera partie des demandes à l'attention du prochain Gouvernement, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du futur plan régional de mobilité.

2. Emploi et Formation

Le Conseil a ciblé 6 dossiers parmi les nombreux dossiers qui sont sur la table :

- Les interlocuteurs sociaux encourageront l'approche sectorielle de l'emploi, de la formation et de l'enseignement par la poursuite des négociations sectorielles et la mise en place des Pôles Formation Emploi. Il sera important de développer, dans cette approche sectorielle, l'emploi et la formation des femmes. Les travaux utiles et constructifs du Service de Facilitation sectorielle créé au sein du Conseil devront être soutenus lors de la prochaine législature.
- La lutte contre le dumping social, et en particulier les clauses sociales dans les marchés publics. Les travaux en cours sur la rédaction d'un vadémécum « clauses sociales » s'inscrivent dans cette idée, et devront intégrer des clauses sociales sectorielles adaptées.
- La mise en œuvre de la lutte contre les discriminations à l'embauche, en mettant l'accent sur l'opérationnalisation d'actions.
- La poursuite des actions en faveur de l'emploi durable et de qualité en soutenant des actions menées en matière de conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée (crèche, aide à domicile, maisons de repos et de soins, ...).

¹ Voir avis d'initiative du Conseil du 16 février 2016 « Mobilité et infrastructures de transport en Région de Bruxelles-Capitale », consultable sur le [site Internet du Conseil](#).

- Enfin, deux chantiers de la Stratégie 2025 qui ne sont pas encore réalisés : la mise en place de véritables cellules de reconversion emploi-formation pour les travailleurs victimes d'une fermeture ou d'un licenciement collectif, et la rationalisation des instances locales de concertation en matière d'emploi et de formation. Les interlocuteurs sociaux soumettront au prochain Gouvernement une série de propositions visant à concrétiser ces deux chantiers.

3. Économie :

La digitalisation de l'économie est en marche depuis plusieurs années déjà, et ses impacts sur le marché du travail se font déjà ressentir. Il faut continuer le travail pour faire de Bruxelles une Smart city. Elle doit notamment se positionner comme ville-pilote en Belgique en matière de 5G, sans quoi cette opportunité sera saisie par d'autres villes.

L'impact sur les pertes et la création d'emploi de la numérisation des activités économiques est à prendre en compte : pour un emploi qui disparaît, 4 emplois sont créés². À cet égard, la formation constitue un enjeu crucial pour permettre à tout le monde de s'inscrire dans cette évolution numérique. Cela passera par la relance de la concertation sur la création d'emplois et de formations conformément à ce qui est repris dans le Protocole 5G.

Les interlocuteurs sociaux suivront par ailleurs de très près les travaux relatifs au soutien et au développement du tissu économique bruxellois composé majoritairement de PME et de TPE, notamment par la poursuite de la mise en œuvre du SBA. Une attention particulière sera portée à la question de l'autocréation d'emplois. La présence et la participation des interlocuteurs sociaux dans les organes de gestion des organismes d'appui pour les entrepreneurs seront également soutenues (exemple : Visit Brussels).

4. Enseignement

La Région bruxelloise doit se doter d'un pacte enseignement qui se base notamment sur les résultats du monitoring de l'offre et de la demande scolaire réalisé par Perspective Brussels en décembre 2018. Une série de mesures seront soutenues par les interlocuteurs sociaux, dans la logique de la poursuite de la Stratégie 2025, dont les projets de création de places dans les écoles, une harmonisation de l'offre scolaire, la lutte contre la pénurie d'enseignants, la lutte contre le décrochage scolaire, l'apprentissage des langues, ou encore l'amélioration de la qualité des infrastructures scolaires.

5. Social – Santé

Dans ces matières, trois dossiers seront principalement portés et suivis de près par les interlocuteurs sociaux : le suivi de la mise en œuvre d'Iriscare, la réussite du virage ambulatoire et de la mise en réseau des hôpitaux, et la mise en place d'une réflexion portant

² Voir l'étude « Shaping the future of work » réalisée par Roland Berger au nom d'Agoria, en collaboration avec Actiris, le VDAB et le Forem.

sur la question de l'autonomie des personnes. Par ailleurs et en corollaire à la demande relative à l'extension des compétences d'avis du Conseil aux matières communautaires de la Cocof, de la VGC et de la Cocom, les interlocuteurs sociaux veilleront à analyser l'évolution et la complexification des besoins sociétaux des Bruxellois et à promouvoir une offre de services accessibles et de qualité pour y répondre.

6. Environnement, énergie

La lutte contre le dérèglement climatique constitue un défi urgent sur lequel nous devons travailler ensemble, aux niveaux régional, fédéral, européen et mondial, tant il y a urgence. Les rapports scientifiques se succèdent à ce sujet et leurs conclusions restent invariablement préoccupantes. Les récentes mobilisations citoyennes, particulièrement celles initiées par notre jeunesse inquiète pour le futur, nous apportent la preuve qu'à l'heure actuelle, les citoyens sont demandeurs d'une politique climatique et environnementale qui soit ambitieuse, et se montrent prêts à soutenir et à s'engager dans des objectifs à la hauteur des enjeux.

À cet égard, les interlocuteurs sociaux se sont déjà prononcés sur la nécessité pour la Région bruxelloise de se positionner comme un acteur de la transition énergétique et de déterminer un plan d'actions avec des objectifs qui soient atteignables et ambitieux³. Ce plan de transition énergétique devra être accepté par tous les acteurs ce qui passera notamment par une bonne information et sensibilisation, la mise en place de mesures de soutien et d'accompagnement, et la définition de mesures fortes et ambitieuses qui soient avant tout faisables.

Les pouvoirs publics auront également un devoir d'exemplarité à cet égard, tout comme les interlocuteurs sociaux au travers de leurs organisations respectives.

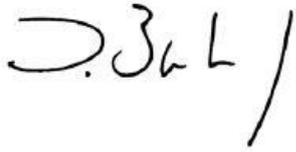
7. Fiscalité régionale et communale

Comme pour la mobilité, les interlocuteurs sociaux estiment avoir été trop peu associés à la réforme fiscale et l'ont fait savoir à plusieurs reprises. Ils demanderont à l'être davantage dans le cadre de la prochaine législature. Une attention particulière sera notamment accordée à la rationalisation de la fiscalité sur l'ensemble du territoire de la Région bruxelloise dans le respect de l'autonomie communale, et en garantissant une harmonisation et une plus grande stabilité fiscale pour les investisseurs, les entrepreneurs et les propriétaires.

Cette première liste de points d'attention sera présentée et soutenue par le Conseil auprès du prochain Gouvernement. Les interlocuteurs sociaux veilleront à ce que ces dossiers se retrouvent bien sur la table des négociations après les élections du 26 mai prochain. C'est

³ Voir l'avis d'initiative du Conseil du 20 décembre 2018 « Contribution bruxelloise au Plan Énergie Climat 2030 », consultable sur le site Internet du Conseil.

dans cet esprit, et sur base de la méthodologie décrite plus haut, que le Conseil entend poursuivre le dialogue avec le prochain Gouvernement.

Handwritten signature of Jan De Brabanter in black ink, consisting of stylized initials 'J. De Brabanter'.

Jan DE BRABANTER
Président

Handwritten signature of Philippe Vandenberghe in black ink, featuring a long horizontal stroke followed by the name 'Philippe Vandenberghe'.

Philippe VANDENABEELE
Vice-Président